

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Mobilisation d'un volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre d'un futur accord de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville d'Hyderabad (Inde)
 Décision- Autorisation

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Le contexte

Les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent à l'action des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle, d'environnement et d'action humanitaire.

La Cub a participé à deux missions techniques en Inde afin d'identifier des pistes possibles de coopération avec une métropole indienne.

Le choix s'est porté sur Hydérabad (8 millions d'habitants), capitale de l'Andhra Pradesh. Cette métropole émergente se distingue entre autres par son fort potentiel économique, universitaire et touristique, mais également par ses nombreuses possibilités d'échanges.

Il est envisagé de développer une coopération avec pour thème principal « l'eau et le fleuve : éléments de l'identité territoriale ». Les domaines d'intervention s'articuleraient autour d'un projet emblématique de requalification des 22 km de la rivière Musi. Un volet universitaire, culturel et économique serait également inclus dans les échanges (en particulier sur les secteurs IT, aéronautique, bio-technologie, agro- alimentaire).

Par ailleurs, la Cub souhaite associer largement le partenariat bordelais à ces actions et un travail a d'ores et déjà été enclenché avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la CCI, le monde du Vin, entre autres.

Les objectifs de ce partenariat reposeraient sur la création d'un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée, fondé sur la notion d'intérêt réciproque et animé d'un esprit d'ouverture et de solidarité.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite mobiliser un(e) volontaire international(e) en Inde, afin d'assurer la mise en place d'un accord de coopération décentralisée avec la ville d'Hydérabad, capitale de l'Adhra Pradesh, et la mise en œuvre des actions qui en découleront.

2 - Le Volontariat de Solidarité Internationale

Le Volontariat de Solidarité Internationale a pour objectif d'accomplir pour un temps déterminé une mission d'intérêt général dans les pays du sud ou de l'est (hors Union Européenne) dans des domaines très divers : secteur du développement urbain, rural, formation, enseignement...

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour notamment une mission de développement.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministère des affaires étrangères et européennes.

En Aquitaine, l'IFAID est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires/porteuses de volontaires) agréé par le MAEE.

2.3 Les modalités de financement

Le financement comprend des coûts directs et indirects (décrits dans la convention signée avec l'IFAID ci-jointe) :

Un budget prévisionnel annuel de 22100 € a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses suivantes :

Coûts directs liés au volontaire :

- Indemnité de subsistance
- Couverture santé – assurance vieillesse
- Voyage aller-retour Bordeaux-Hydérabad une fois par an
- Hébergement

Coûts indirects

- Coûts liés au personnel (recrutement, formation au départ, suivi, formation au retour)
- Fournitures
- Frais de gestion.

La CUB contribuerait à hauteur de 16 598 €. Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800€ par mois sur une période de 12 mois.

Le Ministère des Affaires étrangères participerait à hauteur de 5 302€.

Le VSI participerait à hauteur de 200€.

3- La mission du volontaire

Le Volontaire représentera La Cub à Hyderabad auprès des institutions nationales et locales. Il permettra de coordonner les contacts initiés depuis un an et de les ancrer dans la durée. Le VSI sera le relais de la Cub sur place.

Il aura notamment pour rôle :

- de participer aux négociations de la construction de l'accord de coopération
- d'identifier et animer un réseau d'acteurs économiques, culturels touristiques et universitaires de la ville d'Hyderabad
- d'identifier les axes de coopération en adéquation avec les compétences de la Cub
- de mettre en place un groupe projet franco-indien, en fonction des axes définis
- de contribuer activement au développement des actions
- d'animer le dispositif de coopération
- d'organiser des missions en France et l'accueil de délégations en Inde
- de répondre à des appels à projets.

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de développer une politique de coopération internationale et d'accroître ses contacts avec l'Inde, particulièrement avec la ville d'Hydérabad,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi d'un volontaire de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus

Article 2 : d'autoriser M. le Président et/ou M. le Vice – Président en charge des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée, M. Michel Sainte-Marie à renouveler ce contrat une fois sous réserve de l'accord mutuel des parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 AVRIL 2013**

PUBLIÉ LE : 4 AVRIL 2013

M. MICHEL SAINTE-MARIE